

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2011

L'an deux mil onze, le 17 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} juin 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Monsieur Daniel WARNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Cathy WILLAEY dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donne en vertu du C.G.C.T., pouvoir à Madame Pascale TARD pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 avril 2011

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

II. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit désigner 3 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 25 septembre.

1) Election des délégués

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures.

Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY se portent candidats sont élus délégués en vue de l'élection des sénateurs par onze voix sur onze votants et déclarent accepter leur mandat.

2) Election des suppléants

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures.

Madame Pascale TARD, Messieurs Freddy LEFEBVRE et Philippe LOURDEL se portent candidats et sont élus suppléants en vue de l'élection des sénateurs par onze voix sur onze votants et déclarent accepter leur mandat.

III. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle la loi du 16 décembre 2010 qui porte réforme des collectivités territoriales et qui vise à engager celles-ci dans une phase de modernisation similaire à celle dans laquelle s'est investi, en allégeant et en simplifiant l'organisation territoriale. Dans chaque département, Monsieur le Préfet est chargé d'élaborer un schéma de coopération intercommunale.

Ce document prévoit une couverture intégrale du territoire départemental par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Conformément à la loi, les orientations du schéma doivent entre autres se fonder sur :

- L'obligation pour les EPCI à fiscalité propre de regrouper au moins 5 000 habitants,

- L'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment de certains périmètres (unités urbaines au sens de l'INSEE, bassins de vie, SCOT),
- L'accroissement de la solidarité financière,
- La réduction du nombre de syndicats par suppression des doubles emplois entre eux ou avec un EPCI à fiscalité propre,
- La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

L'élaboration du schéma relève d'une action concertée entre le représentant de l'Etat et les collectivités concernées.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a transmis à la commune le projet de SDCI, dont :

- **Fusion** des Communes de Communes de la Région de Bapaume, du canton de Bertincourt et adjonction à ce nouveau périmètre de 14 communes de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, soit une intercommunalité composée de 58 communes, soit 25 125 habitants).

Monsieur le Maire explique que la commune d'Achiet le Grand a toujours réalisé des efforts, notamment financiers pour offrir à ces habitants des services : tout à l'égout, école, salle des sports, cantine et garderie, des commerces de proximité, etc.

L'entrée de la commune d'Achiet le Grand au sein de la Communauté de Communes de Bapaume et la mutualisation des ressources n'a apporté aucun bénéfice à la commune à l'exception des Centres de Loisirs et du Cybercentre.

Le passage à la Taxe Professionnelle Unique a au contraire engendré une perte financière pour la collectivité d'Achiet le Grand.

Monsieur le Maire expose que le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant la fusion de la Communauté de Communes de la région de Bapaume, celle de Bertincourt et des 14 communes issues de la Communauté de Communes du Sud Arrageois n'est pas assez ambitieux et qu'il serait souhaitable de reprendre le périmètre de l'ancien SIVOM de Bapaume.

De plus, Monsieur le Maire ajoute qu'aucune donnée fiscale et juridique n'a été transmise par les services de l'Etat dans le cadre de la transmission de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Aucun délai de réflexion n'a été laissé aux éventuels partenaires, que des questions restent sans réponses sur le devenir des syndicats mixtes (SMRB, SMAV, SIAB, etc.), sur les compétences que chaque communauté possède et sur le devenir du personnel territorial pour assurer le fonctionnement de ces structures intercommunales.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, n'ayant aucune connaissance sur les répercussions qu'engendraient cette fusion, ne peut émettre aucun avis responsable sur le projet de SDCI transmis par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

IV. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission composée de Messieurs Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Freddy LEFEBVRE, Julien MAHIEU et Jean-Pierre PEREZ s'est réunie le 19 mai 2011 en présence de Madame CARRE, représentante de la DDTM et du bureau d'étude URBYCOM.

La commission a effectué un balayage général du règlement afin d'apporter les corrections nécessaires sans bouleverser le plan d'orientations générales de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le 1^{er} objectif de cette modification simplifiée reste le passage d'une zone UE (concernée par le silo UNEAL) en zone UC.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 1^{er} juillet 2011 à 9 h 00.

V. Maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan financier des travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire.

Dépenses :

1) Achat immobilier :

Ancienne Poste : 112 175,05 euros
Maison Grosseemy : 96 876,10 euros

Total : 209 051,15 euros

2) Marché de travaux 398 513,03 euros

3) Travaux hors marché :

Rampe Handicapée : 2 631,20 euros
Porte local poubelle : 2 212,60 euros
Isolation acoustique : 4 390,76 euros
Régulation chauffage : 471,20 euros

Total : 9 705,76 euros

Total général : 617 269,94 euros

Recettes :

Dotation Globale d'Équipement (Etat) : 54 020,00 euros (soldé)

Conseil Régional : 28 000,00 euros (reste 112 000,00 € qui doit être versé en deux fractions de 56 000,00 € : la première fraction après signature de la charte de fonctionnement puis la seconde sur présentation d'un état des dépenses engagées dûment visées par le comptable public.)

VI. Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 05 mai 2011 suite au contrôle budgétaire des budgets primitifs 2011 et des comptes administratifs 2010.

Il est notamment notifié que le budget du service annexe « assainissement » n'a pas été voté en équilibre réel au sens des dispositions de l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le remboursement de la dette en capital de l'exercice d'un montant de 74 391,00 € n'est couvert par les ressources propres définitives d'investissement qu'à hauteur de 72 561,00 €, soit une différence de 1 830,00 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes :

Budget Général :

- ✓ 022 « Dépenses Imprévues » : - 1 830,00 euros
- ✓ 65737 « subventions M49 » : + 1 830,00 euros

Budget Assainissement :

- ✓ 748 « Subventions d'Exploitation » : + 1 830,00 euros
- ✓ 023 « Virement Section Investissement » : + 1 830,00 euros
- ✓ 021 « Virement Section Fonctionnement » : + 1 830,00 euros
- ✓ 2313 : « Constructions » : + 1 830,00 euros

Ouï l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 budget général 2011 et au budget primitif 2011 du service annexe de l'assainissement

VII. Divers

Naissance Monsieur le Maire présente au nom de l'ensemble du conseil municipal ses félicitations à Monsieur Julien MAHIEU pour la naissance de sa fille Apolline

L'achiétois Monsieur Christophe DOSSET présente la maquette du journal communal l'Achiétois. Le journal sera multiplié dès le jeudi 16 juin 2011 pour une distribution à compter du lundi 20 juin 2011.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 10 et sera suivie d'une visite du chantier de la cantine garderie.